

MOTION DE L'ASSEMBLEE DE MARTINIQUE RELATIVE À LA PLACE DE LA MARTINIQUE ET DES REGIONS ULTRAPERIPHERIQUES DANS LE CADRE FINANCIER PLURIANNUEL EUROPEEN 2028-2034

Le 30 avril 2026

Vu l'article 349 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE),

Vu la communication de la Commission du 16 juillet 2025 intitulée « Un budget de l'UE dynamique au service des priorités de l'avenir – Le cadre financier pluriannuel 2028-2034 »,

Vu la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil du 16 juillet 2025 établissant le Fonds européen pour la cohésion économique, sociale et territoriale, l'agriculture et les zones rurales, la pêche et les affaires maritimes ainsi que la prospérité et la sécurité pour la période 2028-2034,

Vu les propositions de règlements sectoriels relatives au CFP 2028-2034 présentées par la Commission européenne les 16 et 17 juillet 2025 et le 3 septembre 2025,

Vu les contributions conjointes de la Conférence des Présidents des Régions Ultrapériphériques du 13 juin 2025 dans le cadre de la révision de la stratégie RUP de 2022 et du 19 janvier 2026 relative à la préparation du train de mesures de simplification de la réglementation européenne pour les RUP,

Vu le rapport spécial d'audit 03/2026 de la Cour des comptes européenne sur les mesures spécifiques de soutien à l'agriculture dans les RUP (POSEI), publié le 26 janvier 2026.

Vu le rapport intérimaire et la Résolution du Parlement européen du 28 avril 2026 sur la proposition de règlement du Conseil fixant le cadre financier pluriannuel 2028 à 2034,

Considérant la situation de la Martinique, région ultrapériphérique de l'Union européenne, incarnant les paradoxes d'un territoire à la fois riche de ses atouts naturels, géostratégiques et culturels, mais fragilisé par des dépendances structurelles qui entravent son développement (taux de dépendance alimentaire dépassant les 80%, baisse et vieillissement démographique, exposition accrue aux risques climatiques).

Considérant les difficultés auxquelles sont confrontées les populations des régions ultrapériphériques, particulièrement la population martiniquaise : coûts du transport et de la logistique, baisse du pouvoir d'achat des ménages, prix des produits alimentaires 40% plus élevés en moyenne que ceux de la France hexagonale, chômage des jeunes, 34 000 foyers bénéficient du RSA, 76 000 personnes vivent sous le seuil de pauvreté.

Considérant que les fonds européens alloués à la Martinique, parmi lesquels 600,5 millions d'euros pour le programme FEDER-FSE+ et 17,1 millions d'euros pour le FEAMPA,

constituent un levier essentiel pour le développement économique, social et environnemental de la Martinique, finançant des infrastructures, des formations, et des projets de transition écologique,

L'ASSEMBLEE DE MARTINIQUE

Exige le respect des traités européens et en particulier de l'article 349 du TFUE, « *lex specialis* » reconnaissant les défis structurels des régions ultrapériphériques, dans les négociations et les travaux portant sur l'élaboration du prochain Cadre Financier Pluriannuel européen 2028-2034.

Demande que soit préservé le statut d'autorité de gestion des fonds européens des Régions et en particulier de la Collectivité Territoriale de Martinique, sans réduction de périmètre, condition essentielle pour une mise en œuvre efficace, adaptée aux réalités locales et inclusive des politiques européennes de développement économique et social, d'aménagement, d'éducation, etc.

Réclame la pérennisation des allocations spécifiques aux RUP et des plans de compensation des surcoûts, outils d'égalité réelle indispensables pour surmonter les défis structurels et les aléas conjoncturels auxquels fait face la Martinique et les régions ultrapériphériques.

Requiert la pérennisation des taux de cofinancement européens majorés dans les projets menés dans les régions ultrapériphériques, afin de garantir leur faisabilité financière et pour ne pas aggraver les inégalités territoriales.

Demande le maintien du POSEI agricole en tant que programme spécifique et autonome, totalement financé par les fonds européens, doté de ressources stables, spécifiques et prévisibles pour poursuivre l'accompagnement des filières traditionnelles et accentuer le soutien aux filières végétales, à l'élevage, à la transition écologique et à la résilience de notre modèle agricole.

Réitère sa demande d'augmentation des dotations budgétaires du programme POSEI pour tenir compte de l'impact cumulatif de l'inflation, des défis du secteur agricole des RUP (souveraineté alimentaire, vieillissement des agriculteurs, monoculture, adaptation au changement climatique et résilience face aux catastrophes naturelles) et des besoins croissants des filières végétales et de l'élevage.

Réclame la création d'un POSEI dédié à la pêche et à l'aquaculture pour garantir la durabilité et la compétitivité des filières halieutiques des RUP, articulé autour des dispositifs existants et de six axes principaux :

- La revalorisation de la compensation des surcoûts en tenant compte des coûts supplémentaires liés à l'éloignement (*approvisionnement, énergie, maintenance des navires et du matériel*),
- La revalorisation et la stabilisation des revenus des professionnels par des mécanismes de soutien aux prix, de diversification des activités et de promotion des produits de la pêche sur les marchés européens et régionaux.
- Le soutien financier à l'acquisition de matériel de pêche et au renouvellement des flottes,

- Le soutien financier et l'accompagnement en cas de catastrophes naturelles, de pertes de matériels et de production,
- La simplification et l'allégement des procédures permettant l'accès aux aides,
- Le financement d'actions dites « transversales » comme des études, des projets de démonstration, de formations et des mesures d'assistance technique.

Requiert l'adaptation des seuils et des critères d'éligibilité du Règlement Général d'Exemption par Catégorie (RGEC) aux réalités des régions ultrapériphériques (éloignement, coûts logistiques élevés, fragilité économique et dépendance aux importations), pour faciliter l'accès des acteurs locaux aux aides publiques.

Réitère la demande de maintien des régimes fiscaux spécifiques des régions ultrapériphériques (zone franche, octroi de mer notamment).

Demande la pérennisation et le renforcement des programmes de coopération régionale INTERREG, la prise en compte dans ces programmes de l'ensemble des pays relevant du voisinage des RUP et l'amplification des moyens financiers pour répondre aux enjeux de développement transfrontaliers, de résilience face aux risques naturels, de mutualisation des solutions face aux défis communs et d'interconnexion.

Demande le renforcement et l'évolution du programme Erasmus+ afin de garantir l'accès des jeunes, des étudiants et des professionnels des RUP à des opportunités de mobilité, de formation et d'échanges dans les pays relevant de leur voisinage (Océan Indien, Caraïbes, Amériques, Afrique) et de tenir compte des coûts réels de transport et d'installation.

Demande que le prochain Cadre Financier Pluriannuel européen intègre pleinement des indicateurs réels et adaptés aux régions ultrapériphériques, alors même que les indicateurs calqués sur les réalités continentales sous-estiment les défis sociaux et économiques spécifiques des RUP.